



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

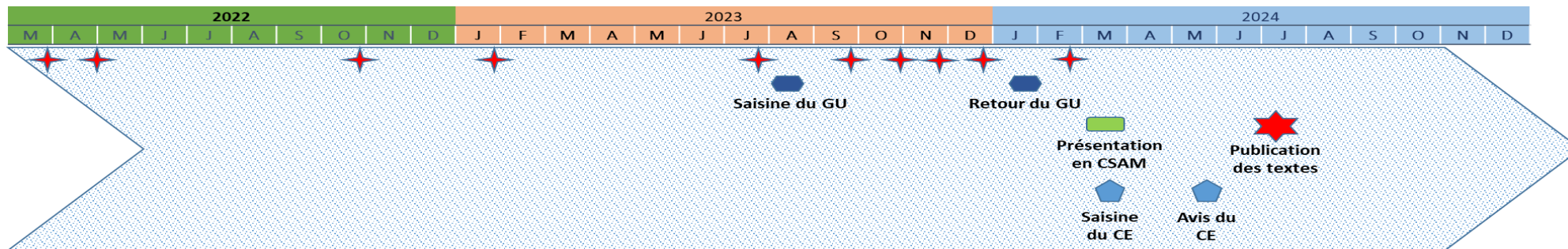
RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE DES CORPS DES OP ET DES OPA

CALENDRIER ET ORIENTATIONS POUR LA SECONDE ETAPE

Les travaux portant sur un renforcement de l'attractivité des corps des OP et des OPa ont été amorcés au 1^{er} trimestre 2022. Depuis, une dizaine de réunions ont été organisées avec les organisations syndicales. Ces réunions ont permis :

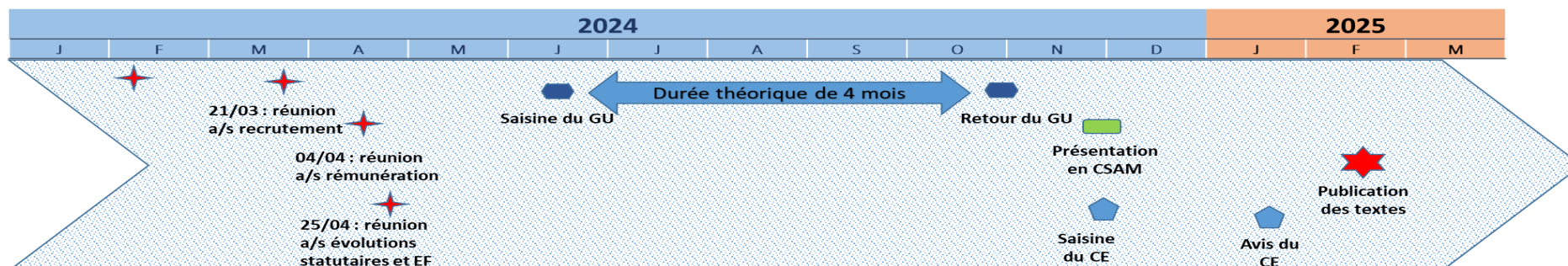
- d'une part, de façonner un premier volet de mesures de nature réglementaire qui ont reçu un avis favorable du Guichet unique et qui produiront leurs effets dès la publication des textes afférents
- d'autre part, d'identifier d'autres mesures de renforcement à discuter en 2024. Ce second volet de mesures aura un champ plus large que le champ réglementaire et portera aussi sur le volet rémunération des OP et des OPa.

CALENDRIER DES TRAVAUX SUR LE 1^{ER} VOLET DE MESURES



✦ Réunion de concertation avec les OS

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR LE 2ND VOLET DE MESURES



✦ Réunion de concertation avec les OS

Lors du cycle de réunions à mener à partir du 21 mars 2024, les sujets à discuter d'ores et déjà identifiés sont les suivants :

- recrutement : révision des épreuves et programmes des concours ; pour le TA pour l'accès au grade de CP HC, inscription dans le vivier n°2 des fonctions de commandant de port adjoint dans les ports décentralisés ; insertion d'une règle de gestion pour un niveau minimal requis (linguistique et maritime) pour les SGM souhaitant intégrer le corps des officiers de port adjoints par inscription sur liste d'aptitude
- rémunération : volet indemnitaire ; complément géographique pour les agents affectés en Corse ; amélioration de l'IFSE des OP en référence au régime indemnitaire mis en place pour les Attachés d'administration ;

- statutaire : revalorisation des grilles de C2, C1, CP HC par référence aux grilles des corps A type ; explicitation des missions des OP et des OPa ; réduction de la durée des 1ers échelons de LP1 ; assouplissement des conditions pour l'accès au grade de LP HC ; réflexion sur la liste des emplois de capitaine de port en chef, et de responsable de capitainerie.

PISTES DE TRAVAIL POUR UNE REVALORISATION DES GRILLES DES OP

en CP2, CP1 ET DES CP HC

Lors des échanges menés à l'occasion du 1^{er} volet de mesures de renforcement de l'attractivité des corps des OP et des OPa, un constat communément partagé a été dressé : celui d'un régime de rémunération des OP comparativement moins favorable à celui valant pour les corps A type. En conséquence, et compte tenu des responsabilités importantes confiées aux OP dans l'exercice de leurs missions, la DRH du MTECT a annoncé qu'elle poursuivra en 2024 lors des réunions de concertation avec les organisations syndicales et auprès du Guichet unique un objectif d'alignement des grilles indiciaires sur celle des corps A type - Attachés. De même, sur le volet indemnitaire, l'alignement sur la situation des Attachés sera recherché.

➤ Lignes directrices pour un ajustement des grilles :

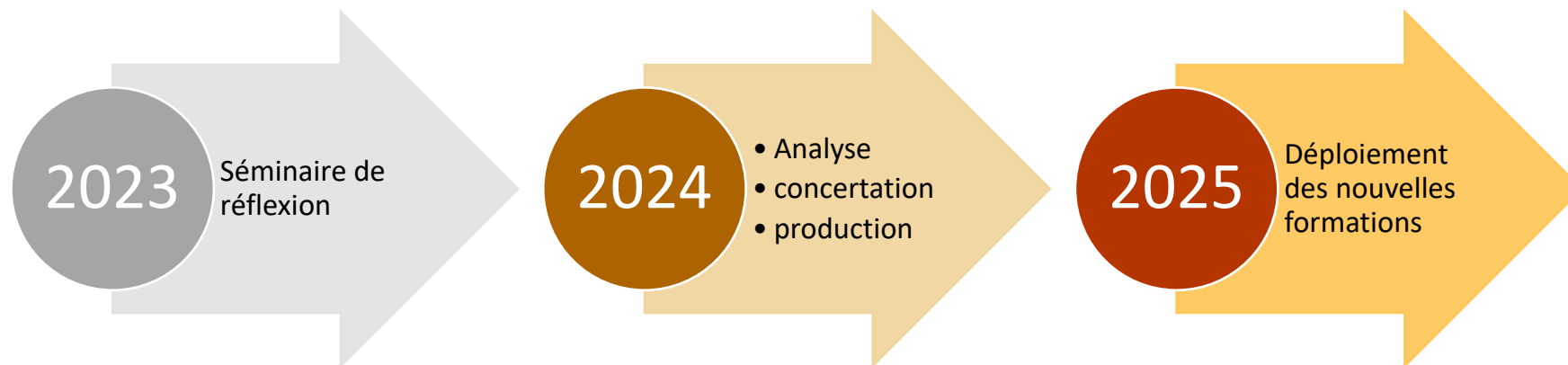
- acter une meilleure prise en compte des spécificités des officiers de port (OP) par rapport à la situation de la catégorie « A type » :
 - particulièrement en termes d'importance des responsabilités exercées et d'exposition des OP ;
 - quant à la part significative des agents intégrant le corps des OP en seconde partie de carrière ;
- conserver les échelons comparativement plus favorables pour les OP dans les grilles ;
- aligner les indices sommitaux des OP sur ceux des « A type » ;
- opérer des accélérations de progression dans les échelons des grades.

<p style="text-align: center;"><u>➤ Propositions d'ajustements pour la grille des CP2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ si comparativement, les OP ont un indice supérieur par rapport à celui du « A type » dans l'échelon correspondant, maintenir cet indice. ▪ si le niveau se rapproche d'un échelon supérieur du "A type", se caler sur cet échelon. ▪ reprendre pour les 4 derniers échelons le niveau d'indice correspondant à celui des 4 indices sommitaux du « A type ». 	<p style="text-align: center;"><u>➤ Propositions d'ajustements pour la grille des CP1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aligner le dernier échelon sur l'indice sommital du « A type ». ▪ atteindre l'échelon sommital du "A type" avec une progression prenant en compte le nombre moindre d'échelons chez les OP. ▪ accélérer le déroulement en positionnant l'indice du 3^{ème} échelon actuel en indice du 2^{ème}.
<p style="text-align: center;"><u>➤ Propositions d'ajustements pour la grille des CP HC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rappel : une revalorisation de l'indice afférent au 6^{ème} échelon, et la création d'un 7^{ème} échelon (composé de 3 chevrons) sont d'ores et déjà actées dans le projet de décret soumis à l'examen du CSAM. 	<p style="text-align: center;"><u>➤ Propositions d'ajustements pour la grille de l'emploi fonctionnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour le démarrage de la grille, se caler sur le 3^{ème} grade d'OP contrairement aux CAEDAD avec le "A type" 3^{ème} grade (pour le démarrage de la grille), ce qui est plus favorable.

- | | |
|---|--|
| ▪ revaloriser les indices des échelons de début de grille en les alignant sur ceux des 4 premiers échelons de la grille des « A type ». | |
|---|--|

TRAVAUX EN COURS POUR REVISER LE DISPOSITIF DE FORMATION DES OP ET OPa

En cohérence avec les travaux statutaires, qui vont avoir pour effet de faire évoluer les viviers de recrutement et donc les profils des agents recrutés au sein des capitaineries, la DGAMPA a engagé, en partenariat avec le CMVRH et l'ESP-Mer, un travail de refonte des formats et des contenus de la formation des OP et OPa. Un



séminaire de la formation professionnelle des officiers de port et des officiers de port adjoints s'est tenu à Nantes le 3 octobre 2023 pour engager la réflexion. Les conclusions de ce séminaire, qui portait sur 6 thématiques identifiées comme prioritaires dans le champ de la formation, ont fait l'objet d'une synthèse établie par la DGAMPA. Après un premier travail d'analyse réalisé au 1^{er} trimestre 2024 par la DGAMPA, le CMVRH et l'ESP-Mer, une réunion d'information réunira en avril 2024 les participants au séminaire d'octobre pour échanger sur les orientations retenues. Le CMVRH et l'ESP-Mer pourront ensuite passer à la phase de production des nouveaux modules de formation qui entreront en vigueur en 2025.

TRAVAUX EN COURS POUR RENFORCER L'IDENTIFICATION DES OP ET OPa SUR LA PLACE PORTUAIRE

En parallèle de ces travaux, la DGAMPA a également engagé dès 2022 un travail de refonte des attributs d'identification des OP et OPa sur la place portuaire, afin de renforcer la perception de l'ensemble des acteurs portuaires sur le positionnement de ces agents qui assument au quotidien les missions de l'Etat dans les ports de commerce. Sur ce chantier, un projet de révision de l'arrêté du 18 juillet 2014 relatif à l'uniforme et aux insignes des officiers de port est en voie de finalisation et devrait pouvoir être publié courant 2024. Des cartes professionnelles sécurisées sont en cours de distribution aux services. Les Outre-mer ont reçu les premières cartes, le déploiement doit intervenir courant mars dans l'ensemble des ports de métropole.

